

**Regroupement du travail de proximité de la Montérégie, en collaboration avec
l'Agence de santé et services sociaux de la Montérégie
(Direction de santé publique)**

Cadre de pratique pour le travail de rue en Montérégie

Janvier 2013



Agence de la santé
et des services sociaux
de la Montérégie

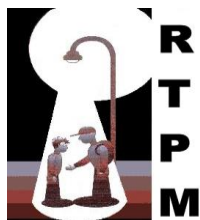
Québec



Direction de santé publique

Cadre de pratique pour le travail de rue en Montérégie

Janvier 2013



Agence de la santé
et des services sociaux
de la Montérégie

Québec 

Direction de santé publique

Auteurs

- ❖ Pierre Paquin, agent de planification, programmation et recherche de la DSPRÉ
- ❖ Andrée Perreault, agente de planification, programmation et recherche de la DSPRÉ

Collaborateur

- ❖ Robert Paris, consultant

Mise en page

- ❖ Josée Lafontaine, agente administrative
- ❖ Cindy Lachance, agente administrative

Comité de validation du contenu

- ❖ Josianne Daigle, coordonnatrice, Centre d'Intervention Jeunesse des Maskoutains (CIJM)
- ❖ Vincent Demers, travailleur de milieu pour Corporation Aide et Intégration au travail de St-Hilaire et représentant montérégien au CA de l'ATTRueQ
- ❖ Myriam Ducharme, superviseur, Macadam Sud
- ❖ Geneviève Morissette, coordonnatrice, Regroupement du travail de proximité Montérégie (RTPM)
- ❖ Janie Roussel, DOSOR-PSOC (Agence)
- ❖ Claude Théorêt, directeur, Pacte de rue

Dès la publication du « Cadre de pratique Travail de rue en Montérégie » (2012), ce document devient la propriété entière et exclusive du Regroupement du travail de proximité en Montérégie (RTPM) qui pourra en disposer à son gré. Le Guide de Formation « Introduction au travail de proximité en Montérégie » (avril 2008) document interne de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie devient par la même occasion, propriété entière et exclusive du RTPM.

Ce document est disponible intégralement en format électronique sur le site Web du Regroupement du travail de proximité en Montérégie (RTPM) <http://rtpm.org/rtpm>. La reproduction partielle ou complète pour une utilisation personnelle ou publique à des fins non commerciales est permise à condition d'en mentionner la source.

Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans intention discriminatoire et uniquement dans le but d'alléger le texte.

ISBN : 978-2-9814073-0-6

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013

©Tous droits réservés :

Regroupement du travail de proximité de la Montérégie

Avant-propos

En septembre 2001, la Direction de santé publique de la Montérégie (DSP), en collaboration avec plusieurs partenaires, adoptait un cadre de référence pour le travail de proximité en Montérégie. Ce document était l'un des premiers qui traitait à la fois de la pratique du travail de rue et de la pratique du travail de milieu au Québec. Depuis, plusieurs approches de proximité ont été développées et des bailleurs de fonds de différentes sources ont émergé. Ces nouveautés ont contribué à créer de la confusion dans la compréhension des objectifs et interventions visés par la pratique du travail de rue.

Le vocable « travail de proximité » qui au départ, se voulait facilitateur pour englober le travail de rue et de milieu est devenu le « fourre-tout » pour décrire l'ensemble des interventions réalisées en milieu de vie (intervenants de parcs, travailleurs de corridors, animateurs jeunesse, etc.).

En novembre 2011, suite à ce constat, le Regroupement du travail de proximité de la Montérégie (RTPM) demandait à la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie (ASSSM) la révision du cadre en stipulant l'importance de s'arrimer au cadre de gestion national du Regroupement des organismes communautaires québécois pour le travail de rue (ROCQTR).

Le travail de milieu, puisqu'il découle des nombreux besoins exprimés par les partenaires impliqués dans les tables de concertation locales, prend les couleurs de différents milieux. Il est devenu particulièrement difficile de considérer à la fois la pratique du travail de rue et celle du travail de milieu dans un même cadre de pratique, les 2 ayant des visées distinctes.

C'est dans ce contexte que la DSP a mis sur pied un groupe de travail en collaboration avec le RTPM pour réviser le cadre original de 2001 et recentrer le cadre de référence sur la pratique exclusive du travail de rue en Montérégie

Table des matières

AVANT-PROPOS	5
LISTE DES ANNEXES	9
LISTE DES ACRONYMES	11
INTRODUCTION.....	13
1 HISTORIQUE DU TRAVAIL DE RUE AU QUEBEC ET EN MONTEREGIE.....	15
1.1 L'expérience québécoise	15
1.2 L'expérience montréalaise.....	16
2 DEFINITIONS ET CONCEPTS DU TRAVAIL DE RUE.....	17
2.1 Valeurs de base	17
2.2 Assises théoriques de l'approche de proximité	17
2.3 Définition du travail de rue	19
2.4 Moyens utilisés par le travailleur de rue	20
3 COMPETENCES.....	23
3.1 Compétences recherchées chez les praticiens et attentes face aux ressources.....	23
4 PROCESSUS D'IMPLANTATION	25
4.1 Notions de base	25
4.2 Observation.....	25
4.3 Intégration	26
4.4 Présence continue	27
4.5 Intervention	27
4.6 Séquence d'implantation du travail de rue.....	28
4.7 Fin d'emploi du travail de rue.....	29
5 CHAMP DE PRATIQUE.....	31
5.1 La nécessité de circuler (présence dans le milieu).....	31
5.2 Notion de rupture sociale	32
5.3 Grille de temps de rue.....	32
5.4 Adaptation au milieu	33
5.5 Actions milieu.....	33
5.6 Promotion de la pratique.....	34
5.7 Réduction des méfaits	35
5.8 Promotion des facteurs de protection et actions préventives	35
5.9 Construction et maintien d'un réseau de partenaires	36
5.10 Référence et accompagnement.....	37
6 MAINTIEN DE LA COMPETENCE ET ACQUISITION D'EXPERTISE.....	39
6.1 Formation de base	39
6.2 Formation continue	39
6.3 Supervision individuelle et collective	40
7 APPORT D'UN ORGANISME DEDIE AU TRAVAIL DE RUE.....	43
8 L'EFFICACITE DU TRAVAIL DE RUE.....	45
8.1 Rejoindre une population en rupture avec les réseaux traditionnels.....	45
8.2 Autres retombées du travail de rue.....	47
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	49
BIBLIOGRAPHIE.....	59

Liste des annexes

Annexe A : Lexique (p. 53)

Annexe B : Documents de références (p. 57)

Liste des acronymes

ASSSM	Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie
ATTRueQ	Association des travailleurs et travailleuses de rue du Québec
BCJ	Bureau de consultation Jeunesse
CLSC	Centre local de services communautaires
CRIC	Collectif de Recherche en intervention communautaire
DSP	Direction de santé publique
HARSAH	Hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes
ITSS	Infections transmissibles sexuellement et par le sang
PSOC	Programme de soutien aux organismes communautaires
ROCQTR	Regroupement des organismes communautaires québécois pour le travail de rue
RTPM	Regroupement du travail de proximité en Montérégie
SCQ	Société de criminologie du Québec
TM	Travailleur de milieu/Travail de milieu
TR	Travailleur de rue/Travail de rue
TS	Travailleur social
UDI	Utilisateur de drogues Injectables/par injection
UQTR	Université du Québec à Trois-Rivières
VHC	Virus de l'hépatite C
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine

Introduction

Ce cadre vise à promouvoir une compréhension commune de la pratique du travail de rue montérégien auprès des travailleurs de rue mais également chez les autres acteurs du milieu (les employeurs, les professionnels de la santé, les bailleurs de fonds).

Dans un premier temps, un survol historique ainsi qu'une définition du travail de rue seront présentés, suivis d'un exposé des compétences requises pour exercer le travail de rue. Ensuite, le document abordera le processus d'implantation de la mesure et en définira le champ de pratique. En troisième lieu, les éléments relatifs à la formation et à la supervision des intervenants seront considérés. Finalement, le cadre s'arrêtera aux conditions d'efficacité du travail de rue.

Étant donné le déploiement de la mesure de travail de rue sur le territoire, il est important que les bailleurs de fonds, ainsi que les employeurs, comprennent les attributions et les contributions des travailleurs de rue et sachent dans quelles situations et auprès de quelles populations ils interviennent. Le cadre est un document de référence pour les travailleurs de rue qui collaborent avec d'autres intervenants pour permettre des interventions plus près des milieux de vie afin de rejoindre les populations les plus vulnérables en rupture avec le système de santé traditionnel.

Force est de reconnaître que la pratique du travail de rue n'est pas statique : elle évolue en réponse aux besoins de la population, aux progrès du savoir et à l'organisation et l'accès aux services.

Le groupe de travail souhaite que ce cadre révisé soit le document référentiel utilisé pour les décisions associées à la consolidation de la pratique du travail de rue sur le territoire Montérégien. Il souhaite également que les travailleurs de rue et l'ensemble des partenaires impliqués dans cette consolidation y adhèrent avec confiance et enthousiasme, et se l'approprient pour améliorer l'accessibilité des services aux populations vulnérables en Montérégie.

1 Historique du travail de rue au Québec et en Montérégie

Le travail de rue, tel que pratiqué en Amérique du Nord, est une mesure sociale s'inscrivant dans la foulée d'influences et de modèles essentiellement développés dans le contexte de l'expérience des éducateurs de rue de New York et Chicago au cours des années 1934 à 1960. Se définissant comme une pratique communautaire dont l'évolution se fait parallèlement à celle des exclus de la société et des services qui leur sont offerts, elle est portée par deux axes spécifiques : l'engagement et la prise de position.

1.1 L'expérience québécoise

Au Québec, le travail de rue trouve ses origines à la fin des années 1960, à Montréal; l'objectif était de lutter contre la consommation abusive de drogues psychédéliques dans une société québécoise traversée et secouée par l'émergence de nombreux courants sociaux, culturels et contre-culturels souvent portés par la jeunesse (*Pharand, 1995*). Des organismes tels « Kalatox » à Montréal, « La Savate » et « L'Exil » à Longueuil, désignés sous le vocable de « Drogue-Secours », donnent l'impulsion originale et servent de tremplin à un nombre grandissant de travailleurs de rue opérant sur des bases diversifiées, toujours dans le champ de la toxicomanie.

En 1969, les Bureaux de Consultation Jeunesse (BCJ) de Montréal et de Laval élargissaient le champ des préoccupations du travail de rue en intervenant sur les problèmes de délinquance, de sexualité, d'emploi, d'hébergement et de prostitution chez les jeunes (*Pharand, 1995*).

C'est dans les années 1980 que la stratégie du travail de rue effectue un retour en force au Québec et que sont diffusées les premières sessions de formation spécifiques au travail de rue. L'arrivée du sida bouleverse les usages établis en termes d'intervention sociosanitaire et favorise la réémergence du travail de rue, dans un contexte de réduction des méfaits. Plusieurs recherches ont démontré l'efficacité de cette mesure pour aider à la diminution de la prévalence des ITSS, du VHC et du VIH en rejoignant une clientèle autrement inaccessible. De 1988 à 1992, on assiste à la mise en place de projets et d'organismes en travail de rue qui constitueront, par la suite, la majorité des organismes phares dans ce domaine.

En décembre 1993, le travail de rue se structure sous la forme d'une association regroupant l'ensemble des travailleurs de rue à l'échelle nationale, il s'agit de l'Association des travailleurs et travailleuses de rue du Québec (ATTRueQ), et adopte un premier code d'éthique destiné à baliser et régir la pratique sur l'ensemble du territoire québécois.

En décembre 2000, a lieu à Montréal, le premier sommet international en travail de rue qui favorisera par la suite la mise en place d'un réseau d'échange et de collaboration entre travailleurs de rue de tous horizons à travers des écrits, d'autres sommets, des échanges et un site web : www.travailderue.org

En 2007, suite à une assemblée générale de l'ATTRueQ, les directeurs et coordonnateurs présents décident de former un regroupement pour les organismes en travail de rue soit le Regroupement des organismes communautaires québécois pour le travail de rue (ROCQTR).

1.2 L'expérience montérégienne

C'est au milieu des années 90 que la Direction de santé publique de la Montérégie reconnaît dans le travail de rue un moyen privilégié de rejoindre les populations à risque. La DSP décide d'investir pour la mise sur pied de mesures préventives auprès des clientèles cibles vulnérables aux ITSS entre autres les utilisateurs de drogues injectables (UDI). Elle octroie des fonds qu'elle soumet aux territoires de CLSC partout en Montérégie, permettant l'embauche de nouveaux travailleurs de rue dans différents organismes du territoire. Elle met également à la disposition de ces travailleurs des outils pour promouvoir la santé et la réduction des méfaits par le biais d'échanges de seringues et la distribution de condoms. De plus, la Direction de santé publique reconnaît l'importance de former les travailleurs et prend en charge cet aspect essentiel.

Parallèlement, le Regroupement montérégien des Travailleuses et des Travailleurs de rue (premier nom du regroupement des travailleurs) est mis en place pour concerter les actions sur le territoire. Des bases sont établies et la plupart d'entre elles sont encore en vigueur aujourd'hui :

- faire du regroupement un lieu de ressourcement pour les travailleurs;
- être un lieu de promotion de la pratique, de sa philosophie et de son éthique;
- permettre des rencontres d'échanges et de ressourcement au moins 7 fois par année où chaque membre aura l'espace pour parler de ses réalités locales ou régionales, de faire des demandes de soutien, de formation d'accompagnement et surtout de supervision.

Au fil des ans apparaissent des disparités assez claires dans la pratique, chez les populations rejointes et sur les services offerts. C'est le début d'une réflexion qui amène la Montérégie à discuter de la notion du travail de milieu (TM) et du travail de rue (TR).

Pour pallier à ces interrogations, la DSP de concert avec le regroupement procède à l'élaboration du premier cadre de référence d'où émerge la notion d'une pratique commune, que ce soit à titre de TR ou de TM, épousant les mêmes valeurs, objectifs, philosophies et principes éthiques. Un terme neutre apparaît, nous ralliant tous sous le même vocable : Travail de Proximité (TP).

C'est au cours de l'année 2008 que le regroupement, dans un désir d'inclusion, modifiera son nom pour celui de « Regroupement du Travail de Proximité de la Montérégie (RTPM) » accueillant ainsi dans ses rangs, non plus uniquement les praticiens, mais aussi, les organismes et leurs gestionnaires, qui bénéficieront également des mêmes services et activités offerts aux praticiens par le RTPM. Après plus de 12 ans d'effort, le regroupement se verra officiellement reconnu, en recevant ses lettres patentes, le 5 novembre 2008.

En 2010, le RTPM est admis au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) et bénéficie d'un financement par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie.

L'année 2012 en est une charnière pour le ROCQTR qui rend public un cadre de gestion assorti d'une plateforme de mobilisation qui constituera un des éléments pouvant guider la rédaction du présent cadre de pratique.

2 Définitions et concepts du travail de rue

Le travail de rue c'est aller vers [...] c'est une relation basée sur la confiance, la réciprocité, l'égalité et le volontariat.

2.1 Valeurs de base

Le travail de rue s'appuie sur une approche humaniste, fondée sur la qualité des rapports humains et la création de liens significatifs qui détermineront la poursuite des actions. C'est la relation d'être qui sera au centre des préoccupations du travailleur de rue plutôt que les problèmes structurels.

L'approche auprès des personnes accompagnées se fait sur une base volontaire où aucune obligation n'est imposée à celles-ci. Elles choisiront librement d'établir un lien avec le travailleur de rue et détermineront conjointement avec celui-ci la poursuite des démarches à entreprendre. Les personnes rejointes auront la possibilité de se retirer de cette relation en tout temps et sans préjudice.

La pratique du travail de rue repose également sur un principe de confidentialité, qui est défini dans le code d'éthique de l'ATTRueQ. La confidentialité s'applique aux individus rencontrés, aux groupes et milieux investigués.

2.2 Assises théoriques de l'approche de proximité

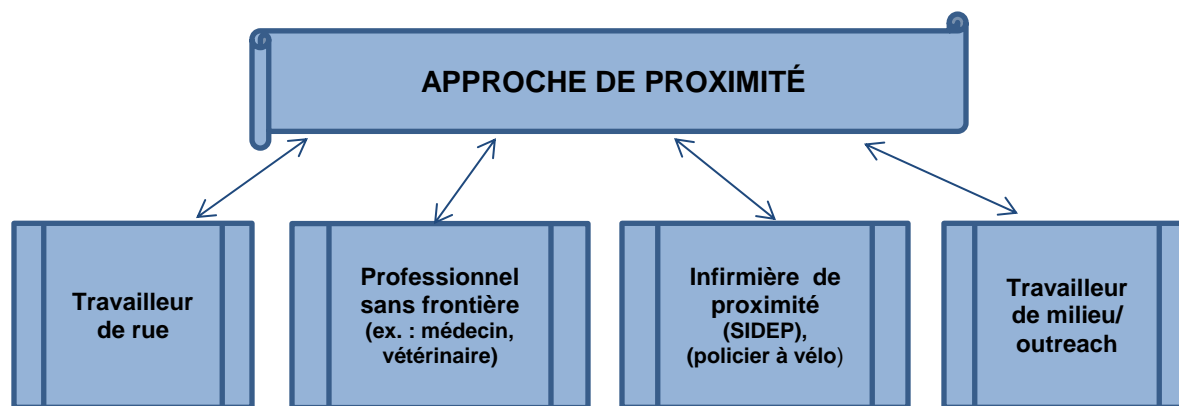
L'évolution de l'intervention psychosociale des 10 dernières années amène le constat que l'approche de proximité n'est plus l'apanage des travailleurs de rue ou de milieu. Il s'agit d'un mode d'intervention utilisé de plus en plus par des intervenants de différentes professions.

Par exemple, l'infirmière de proximité possède déjà dans le cadre de sa formation professionnelle, un cadre de pratique et un code déontologique. Il s'agit donc d'une infirmière utilisant l'approche de proximité. Ce sera aussi le cas pour le policier, le médecin ou tout autre professionnel agissant à l'intérieur d'un cadre de pratique. Ils utilisent une approche de proximité pour poser des actes professionnels dans les milieux de vie des populations ciblées.

« Malgré la pertinence de se rapprocher de certaines populations par le biais d'une approche « de proximité », la multiplication d'intervenants de différents rôles sur le terrain crée une *confusion*. Ainsi, les travailleurs de rue doivent souvent se positionner face à de nouveaux venus, pour justifier leur présence lorsqu'ils en connaissent et approuvent les motifs ou pour s'en distinguer lorsque l'ambiguïté de leur rôle est trop forte.

Aussi, l'arrivée massive d'intervenants sur le terrain banalise cette présence professionnelle et entraîne un rapport de consommation de services. Or, pour agir au plan des rapports sociaux, les travailleurs de rue veulent éviter d'être perçus comme des dispensateurs de services. (...)

Or, quoique ces interventions soient pertinentes pour répondre à certains besoins spécifiques, elles sont à ne pas confondre en termes de finalité et d'utilité sociale avec la présence intensive et quotidienne des travailleurs de rue qui apportent un support global aux personnes en rupture et les accompagnent au quotidien vers un mieux-être individuel et collectif. » (Annie Fontaine, « Balises et enjeux de définition du travail de rue », 2004.)



Plusieurs définitions du concept d'approche de proximité ont été élaborées depuis quelques années. Robert Bastien, chercheur à la Direction de santé publique de Montréal, la décrit comme étant une offre de services au plus près de la vie des gens et de leur quotidien. Les discours et actions accompagnant cette approche se doivent d'être adaptés au langage et aux valeurs véhiculés dans la population rejointe. Le praticien quitte le confort de son établissement pour maximiser l'impact de son intervention auprès des personnes non rejointes par les institutions communautaires ou publiques.

Cette approche se distingue du concept anglo-saxon, « outreach » qui est plus spécifique puisqu'il vise la promotion d'un service auprès de personne et tente de les ramener vers des établissements pouvant les desservir.

Annie Fontaine, chercheuse à l'UQAM, définit ces concepts de la façon suivante :

**Espaces sociaux marginaux
(Repère de jeunes, appartement, arcade, brasserie, piquerie, etc.)**

Travail de rue

Infiltration – présence informelle et continue dans les espaces marginaux suivant leur mouvance : création et développement de liens personnalisés ; accompagnement global des personnes en rupture dans leur trajectoire ; intervention polyvalente selon les demandes

« Outreach »

Observation, repérage des lieux fréquentés par les personnes ciblées ; prise de contact, prévention offre et distribution de services spécifiques ; **rabattage**, recrutement et référence vers les ressources spécifiques ; suivi dans les milieux de vie des personnes rejointes par une ressource.



2.3 Définition du travail de rue

Le premier élément relève de l'identité professionnelle, puisque celle-ci se construit à partir de la réalité de la rue et des milieux de vie des personnes vivant la rupture sociale. Le second élément est que les actions et services offerts par la suite devront continuer de tenir compte de cette réalité de la rue.

« Le travail de rue fait référence à la fois à un type d'approche, à un moyen d'action, à un modèle d'intervention ou à une forme et à un lieu de pratique que sont les milieux de vie des jeunes et d'autres populations en rupture sociale. Le travailleur de rue mise sur une relation d'être et d'aide basée sur l'égalité et le volontariat, le travailleur de rue ne va pas vers les gens pour les sauver de leur réalité ou pour les réadapter» (*ATTRueQ, 1998*). »

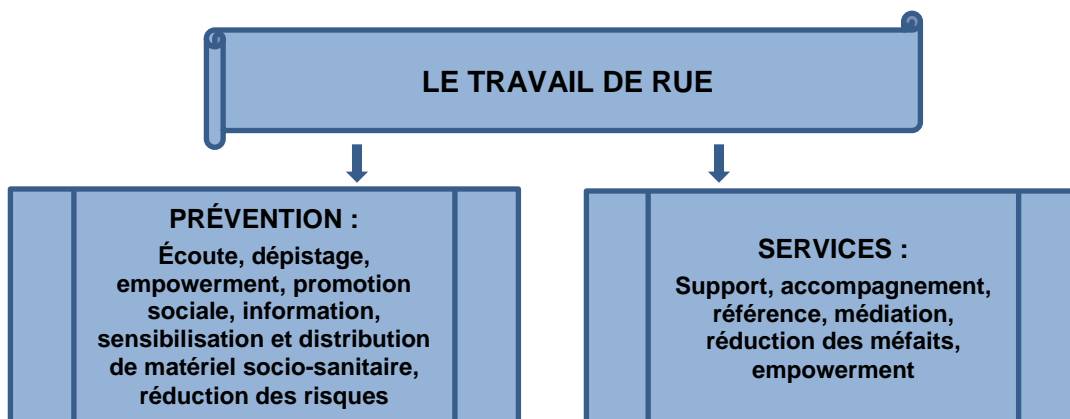
La grande liberté conférée par le métier de travailleur de rue en termes d'horaire, de lieux, de population visée et de mode d'intervention a pour but, dans un premier temps, d'assurer la présence dans le milieu. L'intervention va suivre dans un deuxième temps. Il s'agit d'un type d'intervention très polyvalent, laissant place largement à la création, à l'innovation et qui part d'abord et avant tout des besoins des individus et de leurs communautés. Le travail de rue est une approche humaniste et pragmatique faisant appel aux stratégies de réduction des méfaits et d'augmentation des facteurs de protection.

« Le travail de rue est un moyen d'action qui s'exerce sur le terrain de la psychologie, du travail social (TS), du développement et de l'animation communautaires [...] Le travail de rue est une action à la fois individuelle et collective qui vise à donner aux personnes la possibilité de reprendre du pouvoir sur leur vie » (*Cheval, 1998*). »

Le travailleur de rue est un intervenant généraliste qui exerce une pratique intégrée au milieu de vie des personnes de tout âge vivant des situations particulièrement difficiles. Il est rattaché à un organisme ayant pour mandat le travail de rue. Le rôle du travailleur de rue consiste à composer avec les réalités vécues par les individus présentant des comportements à risque afin de trouver ensemble les moyens d'avoir davantage d'emprise sur ce qui leur arrive. La pratique du travail de rue peut donc prendre des formes multiples, mais consiste surtout à créer un lien significatif avec les individus ou les groupes, à gagner leur confiance et surtout à recevoir leurs confidences. Il intervient à 2 niveaux : Prévention et Services autant individuel que collectif.

La notion de généraliste est capitale puisque l'intervention du travailleur de rue repose sur sa présence sur le terrain et de son enracinement dans le milieu de vie des personnes en rupture sociale. Par la suite, le travailleur de rue guide les personnes vers les autres praticiens qui pourront répondre aux besoins des personnes accompagnées.

2.4 Moyens utilisés par le travailleur de rue



a) Prévention

Le travail de rue vise à redonner aux personnes vulnérables un pouvoir d'action en regard de leur mode de vie, tant au plan individuel que collectif, favorisant ainsi l'amélioration de leurs conditions de vie. En tout temps, cette prévention doit s'adapter aux valeurs et habitudes de vie, de même qu'au langage des populations rejointes.

b) Services

Le travail de rue aide des personnes vivant des périodes de crise ou de déstabilisation à répondre à leur besoin en favorisant un accès aux services appropriés à leur situation et en maintenant leur motivation au changement.

c) Population ciblée

Le travail de rue s'adresse à toutes personnes présentant un mode de vie à risque élevé, ou ayant des comportements à risque fréquents, et ce, sans limite d'âge. Il vise à venir en aide aux personnes en difficulté et s'oriente vers les gens qui souffrent le plus ou qui se trouvent en situation d'urgence ou de crise.

Le travail de rue cherche à rejoindre les gens hors réseau ou en rupture avec celui-ci, ceux qui, pour toutes sortes de raisons, n'utilisent pas les services habituels en vue de diminuer leur isolement ou de faire face à une période de déséquilibre dans leur vie. Le travail de rue entend favoriser l'accès de ces personnes aux ressources du milieu et développer leur autonomie.

Populations à risque prioritaires pour le travail de rue	
<ul style="list-style-type: none"> • les personnes UDI ou toxicomanes; • les jeunes décrocheurs ou fugueurs; • les gens vivant des situations de délinquance ou de criminalité; • les jeunes ayant un problème de surconsommation; • les personnes victimes de violence physique ou sexuelle; • les gens ayant adopté la rue pour mode de vie; 	<ul style="list-style-type: none"> • les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HARSAH); • les personnes itinérantes; • les personnes ayant des pratiques sexuelles non sécuritaires; • les travailleurs du sexe; • les gens se trouvant en situation de crise (violence, hébergement, fugues) ou aux prises avec des problèmes de santé mentale.

d) Objectifs

La pratique du travail de rue vise l'atteinte de plusieurs objectifs simultanément :

- exercer une présence régulière et continue dans le milieu pour servir de repère et réduire la marginalisation et l'exclusion sociales;
- être à l'avant-garde des nouvelles réalités, développements et phénomènes affectant et confrontant les gens de la rue;
- s'actualiser de façon continue;
- sensibiliser les gens de la rue à adopter et maintenir des comportements sécuritaires et non abusifs en regard de leur santé mentale et physique;
- mener des actions à caractère informatif, préventif et éducatif tant auprès des personnes que du milieu;
- accompagner les personnes dans les situations de crise, de déséquilibre;
- accompagner et faire la référence personnalisée vers des services pouvant être utiles aux individus, tout en démystifiant le rôle des intervenants sociaux;
- favoriser la concertation de l'ensemble des organismes et ressources du milieu.

Le travail de rue c'est être là (présence et écoute), avec (création de liens, confiance et confidences) et pour les personnes en besoin (prévention, intervention et empowerment).

e) Code d'éthique de l'ATTRueQ

Ce code qui régit la conduite des travailleurs de rue de l'ensemble du Québec a été rédigé en 1993 et a fait l'objet, en 2009, d'une révision majeure. Ce code constitue la base du volet éthique pour tout organisme mettant en place du travail de rue. Il guide le travailleur dans sa façon d'agir avec la population rejointe à travers les notions de respect des gens et du milieu, de l'approche volontaire et de la confidentialité entourant les interventions. Il est essentiel que les conseils d'administration d'organismes porteurs du travail de rue entérinent le code d'éthique, afin de protéger la communauté desservie par l'organisme et assurer la qualité des actions posées par l'équipe en place.

3 Compétences

3.1 Compétences recherchées chez les praticiens et attentes face aux ressources

Bien qu'il n'existe pour le moment qu'un seul programme de formation académique, soit le microprogramme en travail de rue de l'université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), plusieurs cégeps et universités permettent à leurs étudiants de réaliser leurs stages en intervention psycho-sociale dans des équipes de travail de rue. Il faut souligner que la formation académique est très rarement le principal critère de sélection pour l'embauche d'un travailleur de rue, bien que les acquis théoriques et d'analyse doivent aussi être considérés.

Les qualités exigées des postulants sont nombreuses, mais celles qui comptent en priorité sont l'ouverture d'esprit, ne pas être craintif face au monde de la rue, une bonne dose d'empathie, une grande capacité d'adaptation, un fort désir d'implication et d'abnégation.

Les habiletés à posséder sont : un bon potentiel d'observation, une fine analyse des enjeux terrain, être bon communicateur et surtout être capable de collaborer avec des acteurs différents qu'ils soient du réseau public ou communautaire et particulièrement le monde de la rue.

Lors de la sélection des travailleurs, les compétences liées à des expériences d'emploi auprès de populations défavorisées, la réalisation de stages intensifs dans le domaine humanitaire et l'implication bénévole dans le domaine social sont des éléments qui pourraient être à considérer.



Les organismes avec une mission en travail de rue qui engageront ces nouveaux travailleurs doivent rester centrés sur les objectifs du travail de rue, assurer un encadrement adéquat et fournir les outils utiles aux travailleurs de rue.

4 Processus d'implantation

4.1 Notions de base

Le travail de rue ne peut être implanté dans un milieu donné du jour au lendemain. Il s'agit d'une mesure avec des objectifs diversifiés et des pratiques souvent peu conventionnelles, qui s'adresse à des clientèles marginalisées au plan social et dévalorisées au niveau personnel.

La méfiance, la crainte et la méconnaissance tant du public cible que de la population en général font en sorte que l'implantation de la mesure doit se faire de façon graduelle et avec circonspection.

« Il y a d'abord les périodes d'observation et celles d'intégration du milieu, puis viennent ensuite celles de prise de contact et d'accompagnement des individus »
(ATTRueQ, 1998).

4.2 Observation

Cette étape capitale pour le travailleur de rue a pour objet de connaître et comprendre le milieu, ses habitudes et sa culture, de façon à pouvoir subséquemment y mener des interventions appropriées.

Il s'agit de relever le défi, d'être là, de se faire accepter en étant présent dans le milieu, en se rendant visible et accessible pour la population, en découvrant les lieux susceptibles d'être fréquentés par les personnes que le travailleur de rue cherche à rejoindre. Durant cette étape cruciale, le travailleur de rue doit parvenir à situer avec précision la population cible : Où vivent ces personnes? Qui sont-elles? Qui fait quoi, pour qui et dans quel but?

C'est le moment d'apprendre à repérer les lieux significatifs, formels et informels, à connaître les organismes du milieu. Le travailleur de rue doit vivre cette étape d'observation du milieu de façon active, c'est-à-dire s'organiser pour faire sentir sa présence régulièrement, en venir à faire partie du décor, notamment en participant aux activités sociales et communautaires qui se déroulent dans le milieu concerné.

C'est à cette étape marquée par l'établissement de contacts multiples que peut prendre place le processus de repérage des premiers alliés à partir desquels le travailleur de rue bâtira son réseau.

L'observation, étape préliminaire du processus d'instauration du travail de rue, consiste à saisir le contexte ambiant et à faire en sorte de briser la glace, d'établir un premier contact afin d'en venir à instaurer et conserver un lien de confiance avec les personnes ciblées par l'intervention. Cette prise de contact s'effectue avec la population directement visée, mais considère aussi l'ensemble des composantes sociales du milieu soit les associations, les partenaires, les ressources institutionnelles et communautaires. Se faire connaître et reconnaître tout en apprenant à mieux saisir le milieu requiert évidemment une certaine période de temps qui variera de 4 à 8 mois environ selon le potentiel du travailleur et les

caractéristiques du milieu ciblé. Il est essentiel de procéder à la cueillette d'informations complètes, factuelles et objectives pour assurer un bon repérage et asseoir l'intervention sur des bases solides.

L'observation est une étape qui ne devrait jamais être considérée comme terminée tant et aussi longtemps que l'action sur le terrain se poursuit. Tout au long de son implication dans le milieu, le travailleur de rue doit développer le réflexe d'une observation permanente lui permettant d'intégrer les plus récents développements et de s'assurer que les informations dont il dispose soient toujours d'actualité.

4.3 Intégration

Pour faciliter son intégration, le travailleur de rue doit passer par un processus d'infiltration. Le terme « infiltration » est ici employé dans son sens étymologique : « Action de pénétrer furtivement, de s'insérer, se glisser dans ». L'infiltration est une étape essentielle et cruciale, qui s'avère souvent délicate et parfois très longue à mettre en oeuvre, requérant tact et subtilité.

La phase d'intégration constitue l'étape où le travailleur de rue est accepté par le milieu investigué. C'est le moment de l'établissement de la relation de confiance tant recherchée, soit la création de liens significatifs. L'enjeu consiste pour le travailleur de rue à se faire une place, dans le milieu au sein duquel il se propose de mener les interventions planifiées. La création d'un réseau de soutien pour le travailleur de rue requiert beaucoup de tact, de prudence et l'application d'une stratégie taillée sur mesure. Le but est de devenir significatif sans être menaçant pour des personnes souvent très méfiantes envers les éléments extérieurs à leur propre univers.

En assurant une présence régulière en termes de moments et de lieux, le travailleur de rue poursuit la démarche entreprise à l'étape précédente tout en intensifiant sa participation active aux événements ponctuant la vie du milieu et l'établissement de contacts individuels auprès de la population visée. Le tout se fait en respectant le rythme de chacune des personnes rencontrées et en assurant la confidentialité dans ses rapports avec elles.

Bien souvent, cette étape amène le travailleur de rue à reconsidérer ses valeurs et préjugés, entre autres en devant occasionnellement travailler sur les craintes qu'il entretienne au plan personnel en regard de certaines situations ou personnes auxquelles il se trouve alors exposé.

Il est normal et prévisible qu'une période de doute s'installe chez le travailleur de rue, durant les moments de transition suivant les étapes de l'observation et de l'infiltration. Parfois confronté à l'insuffisance de résultats concrets après plusieurs mois d'implication, le travailleur de rue se trouve en situation de vulnérabilité en regard de lui-même et des attentes sociales. Il a alors besoin de s'éloigner quelque peu de l'action, de prendre du recul et d'être supporté adéquatement.

4.4 Présence continue

La répétition quotidienne de gestes ordinaires et de comportements usuels participe à l'instauration de rituels qui peu à peu deviennent des repères dans le temps et l'espace tant pour le travailleur de rue que pour les personnes auxquelles s'adresse son action. Cette période transitoire d'établissement des règles du jeu rend possible en quelque sorte une évaluation réciproque tout en faisant appel à des qualités de patience et de tolérance. Il est capital que le travailleur soit constamment en mouvement et à l'affût, faisant appel à ses capacités d'observation et suivant sa population cible.

Il peut aussi s'avérer très pertinent, à ce moment, de connaître les modalités de mouvance migratoire des gens de la rue en fonction des événements et des saisons, en prenant bien soin de respecter la culture de la rue et la variation de ses modes. Il ne faut pas que le travailleur soit monopolisé par un groupe donné et qu'il mette un frein à d'autres contacts à développer. Il ne faut pas non plus qu'il se limite aux seuls « stats » imposés par ses bailleurs de fonds.

4.5 Intervention

L'intervention proprement dite du travail de rue se détermine à travers la prévention, la médiation, l'écoute et l'accompagnement. Ce qui distingue cette pratique au niveau de l'intervention sociale, c'est qu'elle part des besoins exprimés par la population ciblée et non pas, d'un constat externe, bien que le travailleur de rue doive en tenir compte dans ses objectifs de prévention. La philosophie prévalant est celle d'une approche humaniste et personnalisée visant à responsabiliser l'individu ou le groupe et à assurer un rôle de liaison entre la population cible et les services disponibles.

Le travailleur de rue doit faire en sorte que son implication dans un processus d'intervention en profondeur auprès de certaines personnes, comme la prise en charge par exemple, ne se fasse pas au détriment de la présence continue qu'il doit assurer dans le milieu. Le travailleur de rue doit entretenir la place qu'il occupe dans la communauté sur une base régulière et continue, sans quoi les conditions d'exercice de sa profession et les liens de confiance devront être rebâtis.

4.6 Séquence d'implantation du travail de rue

À son arrivée dans un nouveau milieu de vie, le travailleur effectuera des tâches essentielles, certaines pouvant se dérouler simultanément. Ce modèle n'est pas figé et peut varier grandement selon différents facteurs, tels les milieux d'intervention ou l'expérience des organismes.

Tâches essentielles
<p>Premier temps :</p> <ul style="list-style-type: none">• intégrer les outils et la philosophie de l'organisation. Participer aux réunions d'équipe;• se munir d'une carte détaillée du territoire et codifier celle-ci en fonction des réalités pressenties et des lieux significatifs de rassemblement. Quadrillage systématique du terrain en variant les horaires. Observation neutre;• planifier les rencontres avec les ressources du territoire et préparer une série de questions en conséquence. Savoir représenter son organisme et sa mission ;• analyser la réalité territoriale, les lieux stratégiques de rencontre, les modes opératoires ainsi que les réalités problématiques auxquelles ils sont confrontés;• effectuer des lectures en rapport avec la mission. Suivre la formation de base.
<p>Deuxième temps :</p> <ul style="list-style-type: none">• élaborer une grille d'observation (voir 5.3);• observer systématique des lieux pertinents à une présence terrain continue;• finaliser les rencontres avec les partenaires et prendre connaissance des concertations locales;• s'assurer d'une formation continue en lien avec les problématiques rencontrées (ex. toxicomanie);• faire les liens associatifs reliés à la pratique du travail de rue.
<p>Troisième temps :</p> <ul style="list-style-type: none">• continuité des premières actions;• établir des premiers contacts avec les populations ciblées;• distribuer du matériel préventif;• observer en continue.
<p>Quatrième temps :</p> <p>Le travailleur de rue est en contact avec les personnes dans le besoin et les réfère vers les ressources appropriées ou un autre membre de son équipe, tout en tenant un registre des interventions qui pourraient être soutenues par la suite.</p> <ul style="list-style-type: none">• établir de liens avec les personnes en rupture sociale;• être supervisé et accompagné;• faire des préventions auprès des personnes ciblées;• accompagner sur base volontaire des personnes en besoin;• faire un cahier de bord, grilles statistiques et reddition de compte;• observer en continue.

4.7 Fin d'emploi du travail de rue

Lorsqu'un travailleur de rue quitte son milieu de travail pour diverses raisons, il doit préparer les gens qu'il accompagne à son départ. Cette étape est importante, puisque les personnes accompagnées pourraient ressentir le départ du travailleur de rue comme un deuil ou un rejet.

Idéalement, il devrait y avoir une période d'intérim où l'ancien et le nouveau travailleur de rue agissent conjointement et se transmettent les contacts, les liens créés ou toute autre information pertinente. Si cela s'avère impossible, cette information sera retransmise à son organisme, ceci incluant les données statistiques nécessaires à sa dernière reddition de compte.

5 Champ de pratique

5.1 La nécessité de circuler (présence dans le milieu)

La notion de circulation est essentielle à la pratique du travail de rue pour être à l'écoute de son milieu d'accompagnement et avoir une meilleure connaissance de ce milieu. La notion de circuler rappelle également qu'un travailleur de rue ne devrait pas se restreindre à être présent dans un seul milieu en particulier.

L'établissement de rituels sécurise les personnes accompagnées et structure l'intervention en permettant aux acteurs du milieu de savoir où et quand retrouver le travailleur de rue sur une base régulière.

Également, le fait de circuler favorise l'établissement et le maintien d'un réseau de contact utile à l'intervention.

3 exemples de la présence du travailleur de rue dans le milieu

1^{er} :

Une personne toxicomane UDI en besoin de matériel se rend sur une place publique où elle sait qu'elle peut retrouver son travailleur de rue puisque celui-ci assure toujours une présence constante à cet endroit et à ce moment. Même si elle ne le retrouve pas immédiatement, elle peut questionner les autres personnes fréquentant le lieu qui sont aussi en lien avec le travailleur de rue et qui l'ont croisé au cours de la soirée. Même si le travailleur de rue utilise un horaire variable, il doit faire preuve de constance dans certains milieux.

2^e :

Le travailleur de rue ne retrouve plus son public cible, car la police a exercé une forte répression et les gens se sont éparpillés à différents endroits. Pourtant, il continue de fréquenter les endroits habituels, parce qu'il s'y sent à l'aise, malgré le fait qu'il rencontre moins de personnes. Dans une telle situation, le travailleur de rue doit plutôt partir en exploration, car son public existe toujours et s'est trouvé de nouveaux lieux de rassemblement.

3^e :

Le travailleur de rue approche une travailleuse du sexe pour la première fois, alors qu'elle en est à racoler des clients. Idéalement, le travailleur de rue identifiera le lieu et le moment approprié où la travailleuse du sexe va prendre une pause, et c'est là que le contact sera le plus aisé. De plus, à cet endroit, il est probable que le travailleur de rue aura la chance de rencontrer tout l'entourage de la personne ciblée, ce qui permettra que son intervention ait un impact plus significatif.

5.2 Notion de rupture sociale

Les populations rencontrées par les travailleurs de rue ont brisé en totalité ou en partie leur lien avec la communauté et la société. Le travail de base du travailleur de rue sera donc d'aider à rétablir ce lien pour que les « laissés pour compte » de la société puissent être écoutés, soutenus et parfois réintégrés dans cette même société.

Cette notion s'avère la plus juste pour décrire la situation des populations visées par le travail de rue. Elle peut regrouper d'autres notions comme personnes défavorisées, marginaux, marginalisés ou exclus sociaux.

5.3 Grille de temps de rue

L'utilisation d'une grille de temps de rue permet de mieux rejoindre les populations en rupture sociale. Cette grille rationalise les présences sur le terrain pour mieux atteindre les objectifs de travail. Par exemple, un travailleur de rue voulant rejoindre des personnes itinérantes pourrait trouver judicieux de rencontrer ces personnes le matin vers 8 h 30, lorsqu'elles quittent les refuges. Elles sont reposées, ont bien mangé et sont dégrisées. Pour celui travaillant auprès des personnes UDI, les meilleurs moments de socialisation et de distribution de matériel stérile pourraient être en soirée ou au cours de la nuit.

Chaque travailleur de rue devra déterminer sa grille de temps de rue en fonction des besoins exprimés par les milieux et les personnes dans le besoin. Pour les organismes, un exercice de priorisation en fonction des ressources disponibles devra aussi être réalisé.

Les exemples dans l'encadré ci-dessous ont été choisis pour illustrer le rapport avec des populations en rupture.

Modèle de grille de temps de rue selon les besoins identifiés
Rejoindre les jeunes délinquants : <ul style="list-style-type: none">• du lundi au vendredi, assurer une présence autour des écoles entre 15 et 17 heures;• de 17 à 20 heures, assurer une présence dans les parcs, métros ou gares;• de 20 à 23 heures, aller dans les bars, parcs et discos où il y a de l'action incluant le samedi soir;• dans le restaurant 24 heures/24.
Rejoindre les personnes itinérantes : <ul style="list-style-type: none">• du lundi au vendredi, être présent tôt le matin pour rencontrer les personnes plus lucides;• de 15 à 18 heures s'attarder auprès de ceux qui ne fréquentent pas les refuges dans les endroits publics qu'ils fréquentent régulièrement;• prévoir de veiller tard dans les bars autour du 1^{er} du mois (Chèque d'aide sociale).
Rejoindre les personnes UDI : <ul style="list-style-type: none">• prioriser le travail de soirée et de nuit qui sont les moments de rassemblement privilégiés par les personnes UDI;• se rappeler que les UDI ont besoin de matériel d'injection sur une base quotidienne et à toute heure;• tenir compte que l'été, on peut prévoir de travailler en après-midi;• Le 1^{er} du mois, (Chèque Aide sociale) prévoir disponibilité.

5.4 Adaptation au milieu

Généralement, les pratiques sociales sont planifiées en fonction de l'approche populationnelle. Souvent, ces pratiques sont peu ou mal adaptées pour une population en rupture sociale qui résiste et refuse toute forme d'intervention et qui se réfugie dans la marge. Pour le travailleur de rue, la notion d'adaptation au milieu est capitale. Il est essentiel de connaître et comprendre le milieu et être à l'écoute des acteurs qui le composent afin de permettre l'identification des besoins et déterminer les actions à prendre pour les combler.

5.5 Actions milieu

Selon le document de Claude Théoret, Pacte de rue, 2009 : « Respect du mandat du travailleur de rue versus son action milieu ». La majorité des interventions réalisées par le travailleur de rue s'adresse à une personne, mais il peut arriver que ceux-ci mette de l'avant une stratégie visant un impact collectif bien que cela ne soit pas une priorité. Ces actions seront limitées dans le temps et serviront principalement à renforcer les pratiques d'*empowerment* ou d'autonomie des personnes qu'il accompagne. Si le groupe d'individus désire aller plus loin dans une action collective, le travailleur de rue verra à outiller adéquatement les personnes ou à identifier une autre ressource pour les soutenir.

Le travailleur de rue exprime sa sensibilité envers le milieu qu'il accompagne et optimise l'efficacité de son intervention de façon globale en s'adaptant au milieu fréquenté (niveau de langage, habillement, comportement, horaire de travail, etc.).

Par exemple, une action milieu très visée consiste à réaliser une activité culturelle à court terme comme un tournoi ou un festival afin d'augmenter sa visibilité dans la communauté ou d'aider celle-ci à se structurer. À l'occasion, il peut arriver que le travailleur de rue effectue une présence dans un milieu où l'intervention est déjà structurée (ex. : maison de jeunes, école, centre jeunesse, refuge, etc.). Dans cette situation, il ne prend pas la place des intervenants locaux mais joue plutôt un rôle d'invité ou d'expert extérieur.

Les actions milieu du travailleur de rue s'effectuent dans le cadre suivant :

- le travailleur de rue doit partir des besoins d'individus rencontrés dans la rue;
- le projet initié a un début et une fin;
- l'action est collective, c'est-à-dire que plusieurs acteurs sont impliqués à la tâche et cela va au-delà de la concertation. L'action doit avoir une responsabilité partagée avec d'autres partenaires;
- le travailleur de rue en action milieu peut semer l'idée à partir de son analyse, mais ne part pas de son propre intérêt à vouloir faire un projet;
- le travailleur de rue en action milieu a des partenaires « en banque » prêts à s'impliquer directement (pas seulement en concertation) : Organismes, ville (service récréatif), institutions, écoles, commerçants, comité ou concertation, paroisse, citoyens, etc.;
- le projet doit avoir un but de mobilisation de la communauté autour des besoins des gens rencontrés;
- le travailleur de rue dans son rôle est l'entremetteur, le facilitateur, le réseuteur, etc. Il organise la communauté autour de l'initiative et provoque l'autonomie du groupe (gens ciblés et autres acteurs). Le but est de faire avec la personne rencontrée et non faire pour la personne;
- il met en lien les différents acteurs concernés, responsabilise les acteurs et travaille leur autonomie dans la réalisation des tâches et démarches à accomplir.

5.6 Promotion de la pratique

L'un des grands défis que doit relever un travailleur de rue dans le cadre de sa pratique consiste à faire connaître la nature et la structure de son travail à ses partenaires et à l'ensemble de la population.

Cette tâche consiste à :

- expliquer son rôle auprès des autres intervenants;
- préparer les personnes accompagnées lors des accompagnements;
- ne pas présumer d'une expertise trop spécifique et être sensible aux limites et capacités des autres intervenants;
- informer les ressources afin qu'elles harmonisent leur accès pour les personnes.
- démystifier la population que l'on dessert;
- comprendre les structures et conventions qui encadrent les autres institutions;
- faire preuve d'une grande patience auprès des intervenants comme des personnes accompagnées.

5.7 Réduction des méfaits

L'approche de réduction des méfaits liée à l'usage des drogues est connue au Québec depuis longtemps grâce au service de accompagnement « Opération Nez Rouge ». Il s'agit là d'une approche de réduction des méfaits liés à l'usage d'une drogue légale. La réduction des méfaits liés à l'usage de drogues illégales est apparue en Europe au début des années 80 et c'est à la fin de cette décennie qu'elle s'est progressivement imposée dans le paysage de l'intervention québécoise en toxicomanie.

L'usage des drogues est une réalité historique et universelle avec laquelle les sociétés occidentales modernes doivent composer. La réduction des méfaits liés aux drogues est une approche axée sur deux grands principes, soit le pragmatisme et l'humanisme.

Le pragmatisme permet de ne pas viser essentiellement l'abstinence de la consommation de substances pour intervenir auprès des personnes qui en font usage, elle permet de prendre les usagers là où ils en sont dans leur réalité. L'humanisme permet de tenir compte davantage de la qualité de vie globale des personnes plutôt que du simple comportement de consommation des substances. La réduction des méfaits place la personne et sa dignité avant les problèmes et ses conséquences.

Le travailleur de rue se doit de respecter son public cible et d'être sensible à son rythme. Il est un témoin direct de la dégradation de la qualité de vie de ces personnes, mais tient quand même compte de leur propre volonté à vouloir améliorer leur situation. Le travailleur de rue sait qu'à trop précipiter les choses, la personne peut se retrouver à vivre de nouveaux échecs.

5.8 Promotion des facteurs de protection et actions préventives

De par une présence continue dans un milieu donné, les travailleurs de rue sont bien positionnés pour jouer un rôle significatif en termes de prévention et d'éducation. La promotion de la santé est donc un type d'intervention utilisé dans le cadre de la pratique, et ce, en regard de problématiques très variées. Le succès de cette approche est souligné par la Société de la criminologie du Québec dans « Le travail de rue : une pratique préventive auprès des jeunes à risque d'adhérer à un gang ? », 2008 qui affiche que « les travailleurs de rue jouent un rôle préventif concret et déterminant au cœur de la présente lutte contre le phénomène des gangs de rue (...) l'action des travailleurs de rue constitue un facteur de protection puissant qui prévient non seulement l'adhésion des jeunes à risque aux gangs de rue, mais qui prévient également leurs comportements délinquants de façon globale. ».

Le travailleur de rue en proposant des alternatives à des conduites destructrices, en suscitant une prise de conscience du potentiel des personnes lors des accompagnements, joue un rôle majeur dans la promotion des facteurs de protection. Le travail de rue s'inscrit ainsi dans le courant de l'éducation populaire à partir de la capacité des communautés à développer leur savoir.

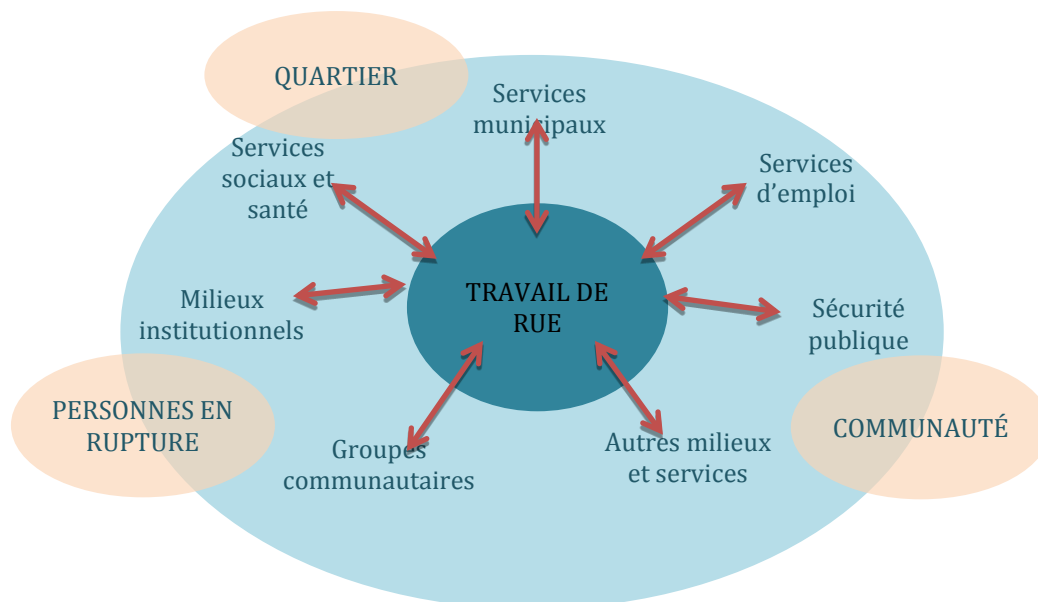
5.9 Construction et maintien d'un réseau de partenaires

Comme nous l'avons souligné précédemment, le travailleur de rue doit assumer un rôle de généraliste de la rue, ce qui s'avère très difficile s'il n'a pas le support de sa communauté qui reconnaît son expertise terrain.

Le schéma qui suit présente un cadre qui correspond à un réseau classique de soutien pour le travailleur de rue. On peut y ajouter des ressources plus spécifiques en fonction de la réalité des territoires et des gens soutenus.

De son côté, la communauté (autant les gens qui vivent dans le quartier que ceux qui constituent le monde de la rue) et ses acteurs ont le potentiel pour appuyer les personnes en difficulté en dehors de l'action du travail de rue. Il s'agit donc d'une action complémentaire. Le maintien de ce réseau peut être fragile, mais il résistera si on y retrouve les composantes suivantes : des objectifs partagés, des rôles et responsabilités clairement définis et assumés, des stratégies variées propres à chaque partenaire, la compréhension et le respect du rôle de chacun des partenaires.

Réseau de partenaires



5.10 Référence et accompagnement

Le travailleur de rue construit un réseau d'acteurs sociaux qui pourront par la suite soutenir des personnes dans le besoin. La référence permet d'orienter une personne vers une ressource connaissant le travailleur de rue. Ce dernier utilise : dépliants, cartes professionnelles, bottin de ressources et référence personnalisée selon les besoins exprimés par les personnes.

Grâce à son réseau de partenariat, il peut toutefois aller au-delà de la référence et accompagner physiquement la personne si besoin.

6 Maintien de la compétence et acquisition d'expertise

6.1 Formation de base

Le travailleur de rue se doit de suivre une formation de base. Celle-ci peut être offerte par le Regroupement du travail de proximité de la Montérégie (RTPM) ou par le micro programme en travail de rue de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR).

La formation du RTPM est donnée par plusieurs formateurs reconnus qui possèdent une longue expérience dans le domaine du travail de rue. Le contenu de cette formation regroupe plusieurs éléments essentiels de la pratique déjà exposés dans ce cadre.

Il s'agit d'une initiation au travail de rue portant principalement sur l'infiltration/intégration dans le milieu à travers l'observation, la prise de contact et la création de liens. On y aborde aussi l'historique de la pratique, ses savoir-faire et savoir-être. Cette formation constitue la base nécessaire à la compréhension du travail de rue.

6.2 Formation continue

Le travailleur de rue, comme tout professionnel, se doit d'être constamment à jour sur les nouvelles réalités ou problématiques sociales pour pouvoir intervenir adéquatement auprès des populations qu'il dessert. Ces besoins de formation perdureront tout au long de sa pratique.

Sans être un expert, le travailleur de rue se doit de posséder des connaissances sur les différentes problématiques rencontrées dans le cadre de son travail. Ces formations peuvent prendre des formes variées telles que séminaires, conférences, colloques ou formations intensives. Ce sont les besoins exprimés par le milieu et les personnes accompagnées qui détermineront les priorités de formation du travailleur de rue.

Voici quelques thèmes pertinents pour les activités de formation continue des travailleurs de rue :

- toxicomanie (Substances et contextes de consommation, loi de l'effet, aspects légaux, pharmacologie, traitements et thérapies, principe d'assuétude, prévention);
- santé sexuelle (ITSS, VHC et VIH, modes de transmission, pratiques à risque, symptomatologie, traitements, dépistage et mesures préventives);
- violence et criminalité (Gestion de l'agressivité, criminologie, lois et aspects juridiques);
- santé mentale (Symptomatologie, gestion des personnes en crise, lois);
- intervention (Réduction des méfaits, promotion des facteurs de protection, entrevue motivationnelle);
- connaissance du réseau institutionnel;
- utilisation d'outils préventifs.

6.3 Supervision individuelle et collective

En Montérégie, les fonctions de supervision individuelle et collective en travail de rue sont assumées par le regroupement et s'apparentent au document d'*Annie Fontaine* « *L'accompagnement professionnel : une pratique essentielle. Guide de supervision en travail de rue et de proximité* » dont certains passages significatifs sont repris ici :

« Comme le travail de rue est mené en solitaire sur le terrain, l'établissement d'un lien de confiance est essentiel aux travailleurs de rue pour questionner leur pratique. Afin de bien s'orienter, les travailleurs de rue gagnent à être supportés dans la recherche de ressources personnalisées et adaptées à leurs profil et besoins spécifiques, que ce soit sur la base d'un compagnonnage avec un vétéran de la pratique, d'une aide psychologique offerte en milieu de travail, d'une consultation privée avec un professionnel spécialisé ou encore dans le cadre d'une supervision ... »

« Aussi, comme ils sont témoins de réalités heurtantes et acteurs dans des dynamiques relationnelles complexes, plusieurs travailleurs de rue estiment que la confrontation entre collègues constitue une zone d'apprentissage constructive où il est possible de s'aviser mutuellement face aux risques à prendre, de se recentrer sur le mandat de l'organisme, de se rappeler la nécessité de prendre soin de soi avant de craquer, de s'exprimer plutôt que de s'isoler, etc. »

« Mettant à profit son œil extérieur pour approfondir la compréhension et l'évolution de l'intervention, le superviseur joue un rôle de tiers dans la vie du travailleur de rue, lui permettant de réfléchir sur sa position dans ses relations, que ce soit dans ses liens avec le milieu et les personnes accompagnées, avec l'organisme ou les autres intervenants ou, encore, dans son rapport vie privée et publique. Dégagé des enjeux relationnels dans lesquels se retrouve le travailleur de rue, le superviseur peut écouter, questionner et confronter sans faire peser la menace de conséquences personnelles ou professionnelles. »

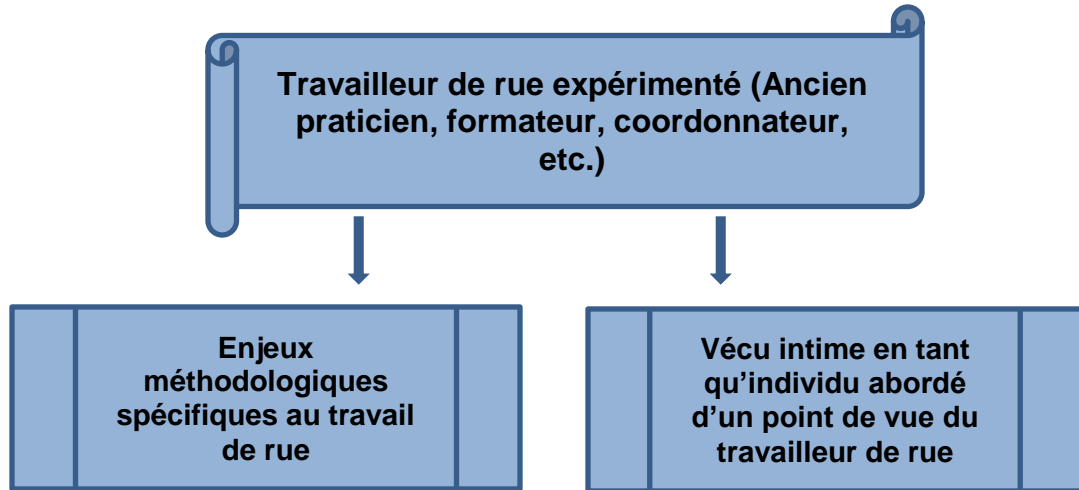
La supervision répond d'abord à un besoin de progression et de maturation professionnelle. La supervision représente aussi un espace de questionnement qui permet d'exposer et élucider les enjeux rencontrés dans la pratique, répondant ainsi à un besoin de ventilation par rapport aux stress associés à leur travail.

Au plan clinique, les travailleurs de rue veulent donc trouver dans la supervision un espace où analyser les situations qu'ils rencontrent et les interventions qu'ils mènent afin d'affiner leur lecture et renforcer leur capacité d'agir.

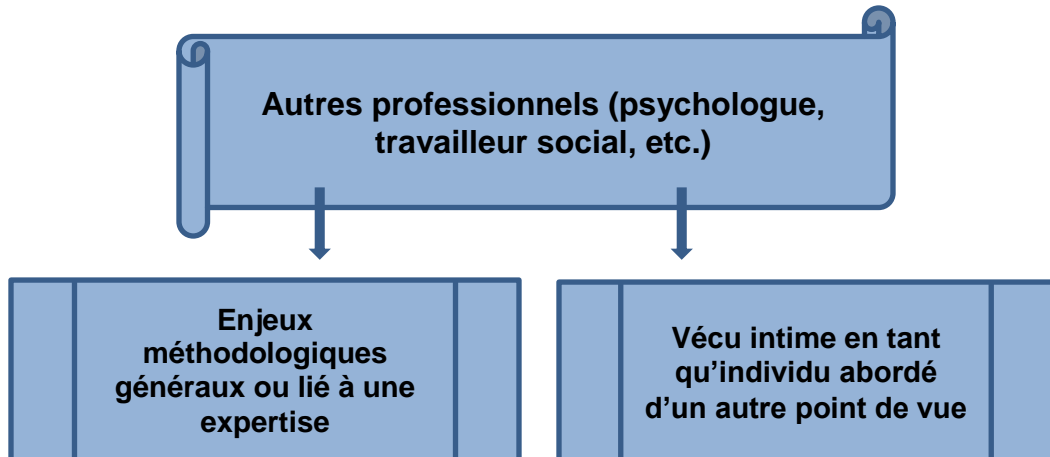
Le superviseur a pour rôle d'ouvrir des opportunités de réflexion et d'expression libre permettant au travailleur de rue de prendre du recul par rapport aux situations vécues, l'aidant au fil de sa pratique à tirer des leçons constructives et à prendre des décisions adéquates.

Il est impératif que le superviseur ne soit pas associé à l'organisme employeur afin de favoriser une meilleure ouverture du travailleur de rue et éviter la confusion des rôles.

Deux modèles de supervision



- OU -



7 Apport d'un organisme dédié au travail de rue

Parmi les conditions gagnantes pour l'implantation du travail de rue en Montérégie, il faut souligner l'importance que présente le rattachement du travail de rue à un organisme dédié. Par le passé, plusieurs organismes et tables locales ont fait l'expérience de créer des postes de travail de rue, et bien peu ont su en assurer la pérennité. La majorité de ceux qui ont survécu l'a fait en ayant une équipe dédiée en travail de rue.

Exceptionnellement, quelques équipes, dont le mandat principal n'en était pas un de travail de rue, ont su maintenir à flot cette ressource. Pour l'implantation efficace du travail de rue sur un territoire donné, il faut donc souligner l'importance que revêt l'apport d'une équipe spécialisée et dédiée.

À partir de constats soulevés lors de projets en travail de rue, il a été possible d'identifier les inconvénients liés au rattachement à un organisme non dédié au travail de rue et les avantages du rattachement à un organisme dédié :

Inconvénients/organisme non dédié :

- le travailleur de rue rattaché à une concertation se retrouve avec plusieurs patrons à qui répondre;
- difficulté pour le travailleur de rue à faire accepter son mode de travail et sa façon d'approcher le terrain;
- le travailleur de rue est redevable à une organisation qui peut être en conflit avec les objectifs de la pratique du travail de rue;
- le travailleur de rue peut ressentir un sentiment d'incompréhension de la part de ses autres collègues;
- un organisme, dont le mandat principal n'est pas le travail de rue, pourrait montrer moins d'empressement à en assurer la pérennité si des embûches surviennent. Il priorisera d'abord sa mission première;
- s'il y a un changement à la direction de ces organismes, il pourrait en découler moins d'importance au volet travail de rue;
- un organisme non dédié pourrait aussi orienter le travailleur de rue vers des mandats éloignés des objectifs du travail de rue.

Avantages/organisme dédié :

- le travailleur de rue dans un organisme dédié se retrouve parmi ses pairs qui le supporteront et seront en mesure de ne pas remettre en question son travail et son mode opératoire;
- le travailleur de rue risque d'être confronté de façon plus pertinente dans sa pratique par ses collègues, ce qui peut lui permettre d'améliorer ses habiletés et de mieux répondre aux besoins de sa clientèle;
- les objectifs de l'organisme s'arriment aux réalités du milieu, et les actions portées sont adaptées aux populations ciblées;
- l'encadrement du personnel est adapté à des praticiens de la rue;
- la direction de ces organismes priorisera toujours le maintien des équipes de travail de rue, car cela répond à sa mission.

8 L'efficacité du travail de rue

8.1 Rejoindre une population en rupture avec les réseaux traditionnels

S'il y a une donnée bien concrète, et maintes fois documentée au cours des dernières années à travers des rapports d'activités et différents documents gouvernementaux, c'est cette capacité qu'ont les travailleurs de rue de pouvoir rejoindre des populations vivant une rupture sociale et de leur offrir des services dans leur milieu de vie.

Encore une fois, il faut souligner que ces personnes vivant de nombreux problèmes sont parfois réfractaires aux institutions et vivent en marge de la société. Elles sont très souvent ostracisées par la population générale et ses structures. Elles sont souvent elles-mêmes rébarbatives à participer à la société du fait de leurs décrochages multiples, de leurs difficultés personnelles, de leurs limitations ou de leurs modes de vie criminels.

C'est en ayant un préjugé favorable et en les aidant de façon personnelle que les travailleurs de rue gagnent leur confiance et peuvent participer à l'amélioration de leurs conditions de vie.

« En effet, aux États-Unis, plusieurs auteurs soulignent que le travail de rue est une stratégie efficace pour rejoindre les clientèles les plus vulnérables pour le VIH et le SIDA et qui ne sont pas rejointes par les programmes de santé traditionnelles. Au Québec, le Centre Québécois de coordination sur le SIDA(CQCS) souligne que les interventions des travailleurs de rue s'avèrent des approches propices pour rejoindre de façon globale dans leurs milieux de vie les populations vulnérables et notamment celles qui sont confrontées à de multiples problèmes ». (*Moore et al. Stratégies du travail de rue en Montérégie-Pertinences et recommandations, 1998*)

Un bel exemple est celui de la distribution de matériel stérile auprès des personnes UDI sur l'ensemble du territoire québécois. Le travailleur de rue associé à des sites fixes communautaires et des unités mobiles parvient à distribuer à lui seul 80 % du matériel d'injection. L'autre 20 % est assumé par les CLSC, pharmacies et centre hospitalier qui demeurent aux yeux de cette clientèle, des ressources traditionnelles.

De plus, le travailleur de rue offre aux UDI de l'écoute, fait de la réduction de méfait et réfère au besoin ce que les intervenants des établissements du réseau de santé ont peine à faire pour diverses raisons.

«Véritable agent de prévention, le travailleur de rue s'adapte donc à leur réalité afin d'établir un dialogue et construire une passerelle vers le reste de la société. Après un an d'activités, un travailleur de rue a créé en moyenne deux cent contacts avec des personnes différentes et entretenu une centaine de liens concrets. De ce nombre, 40 à 50 personnes dans le besoin auront nécessité une intervention plus poussée, c'est-à-dire un accompagnement ou une référence. Faisons un calcul rapide de l'impact direct du travailleur de rue dans nos collectivités: 150 travailleurs de rue au Québec qui soutiennent spécifiquement une

cinquantaine de personnes par année. Cela représente 15 000 personnes en difficulté qui ont bénéficié d'une écoute attentive, reçu des conseils judicieux et ainsi amélioré leurs conditions de vie. Bien qu'il soit difficile de chiffrer l'économie réalisée grâce à ce travail de [proximité] sur la facture des coûts sociaux au Québec, nous pouvons facilement avancer que parmi ces 15 000 personnes, certaines auront évité un placement institutionnel ou un séjour en prison, certaines auront réglé des problèmes de toxicomanie ou prévenu une ITSS. Ceux et celles ayant réussi à réintégrer l'école ou la société se réinscriront dans l'économie. Finalement, chaque citoyen gagne à ce qu'on multiplie ces efforts et ce type de dialogue. » (ROCQTR, *Portrait des organismes en travail de rue, 2010*)

Il y a eu de nombreuses recherches au Québec sur le sujet du travail de rue, mais la plupart se sont apparentées à des enquêtes sociologiques ou anthropologiques qui sont d'un grand intérêt, mais qui malheureusement ne rendent pas vraiment compte de l'impact de ces pratiques.

De 2005 à 2008, 5 équipes de la région de Montréal ont pu mener, sur 4 ans, une première évaluation d'impact avec le concours d'une équipe scientifique reconnue soit la « Société de Criminologie du Québec (SCQ) » qui a publié 3 documents disponibles sur leur site web : www.societecrimino.qc.ca . C'est la seule étude d'impact produite dans le monde, sur le travail de rue, depuis celle de Malcolm W. Klein « *Street Gangs and Street Workers* » aux États-Unis en 1971. L'évaluation d'impact de la SCQ fût globalement positive et prouvait l'efficacité du travail de rue comme action de prévention en délinquance juvénile.

Les actions de prévention en travail de rue ne se retrouvent pas seulement dans le domaine de la délinquance puisqu'elles se concentrent également dans les champs de la santé sexuelle, de la santé mentale et de la toxicomanie. Bien qu'il n'y ait pas encore d'étude d'impact pour confirmer l'efficacité de ces mesures de prévention, de nombreux écrits tels que des rapports d'activités d'organismes ont fait état d'actions prometteuses, par exemple :

- les pratiques sécuritaires d'injection dans la population UDI;
- la pratique du sécurisexe dans les saunas gais;
- la gestion de la consommation de drogues chez les jeunes à risque;
- la prévention du passage à l'injection chez les jeunes de la rue;
- le recours au dépistage des ITSS et du VIH chez des personnes marginales;
- l'accompagnement de personnes vivant des problèmes de santé mentale.

Toutes ces actions ont en commun de se réaliser directement dans le milieu de vie des personnes, de tenir compte de leur langage, de leurs habitudes de vie, de leur rythme et de répondre aux attentes de ces personnes.

8.2 Autres retombées du travail de rue

Nous avons pu décrire plus haut les effets les plus marquants du travail de rue dans sa capacité à rejoindre les exclus, à créer avec eux des liens significatifs et à réaliser des actions de prévention adaptées.

Il existe d'autres éléments importants à souligner et nous les décrivons succinctement, car plusieurs de ceux-ci ont déjà été mentionnés :

- le travailleur de rue peut prévenir certains placements institutionnels en centre jeunesse, en milieu carcéral, en milieu hospitalier;
- de par sa présence auprès de ces personnes et de par son soutien régulier, il développe l'autonomie de celles-ci et les habilite à prendre des décisions qui favorisent leur mieux-être;
- le travailleur de rue est souvent amené à jouer un rôle de médiateur social entre des groupes en conflit ou entre les membres d'une même famille. En les amenant à faire des compromis et à trouver des solutions, il favorise une certaine paix sociale ou familiale. Cette médiation outille aussi la personne dans ses capacités de communication;
- de nombreuses personnes sont accompagnées et soutenues face aux problématiques qu'elles vivent et cela peut se produire sur de courtes ou longues périodes. De ce fait, le travailleur de rue contribue, avec l'appui de nombreux partenaires, à prévenir la transmission d'ITSS, à résoudre des conflits émotifs, à faciliter la réinsertion sociale de certains, à éviter des suicides ou des surdoses, à intégrer des chômeurs au monde du travail, à raccrocher les décrocheurs et ainsi de suite;
- le travailleur de rue peut aussi témoigner de la réalité de la rue envers la population;
- le travailleur de rue est bien souvent le seul intervenant en lien avec la rupture sociale et, de ce fait, crée un peu d'espoir et combat le cynisme ambiant dans nos sociétés.

Conclusion et Recommandations

Conclusion

Cette version révisée du cadre devrait être l'outil de référence pour baliser et uniformiser la pratique de travail de rue sur le territoire montérégien. À cet effet, il est à souhaiter que les travailleurs de rue et tous les partenaires impliqués dans le processus de consolidation de cette pratique se l'approprient pour améliorer l'accessibilité des services aux clientèles vulnérables en Montérégie.

La Direction de santé publique (DSP) et le Regroupement du travail de proximité en Montérégie (RTPM) conviennent que la responsabilité de s'assurer de l'application des mesures prônées par ce cadre appartient désormais au RTPM. Le mandat de celui-ci consistera donc à promouvoir l'application du cadre de référence révisé 2013, à soutenir les organismes au niveau du recrutement et de la sélection des candidats et à continuer d'offrir les services dont ils s'acquittent déjà avec compétence au niveau de la formation, de l'encadrement et de la supervision des travailleurs de rue.

Il est important de rappeler que, dans un objectif d'optimisation des ressources disponibles, l'identification d'organismes dédiés au travail de rue s'est avérée une modalité efficace et efficiente qui aurait avantage à s'accroître, si on souhaite que les conditions les plus favorables à la consolidation de cette pratique soient présentes en Montérégie.

Recommandations

Que le présent cadre soit adopté par le Conseil d'administration du Regroupement du travail de proximité en Montérégie (RTPM);

Que chaque Conseil d'administration des organismes communautaires porteurs du travail de rue en Montérégie adopte le présent cadre et mette en place les conditions gagnantes à son application;

Que la pratique du travail de rue en Montérégie demeure cohérente avec les grandes orientations nationales de l'ATTRueQ et du ROCQTR;

Que le RTPM soit responsable de la qualité de la pratique, de la formation et de la supervision clinique des travailleurs de rue;

Que le RTPM élabore un cadre complémentaire de gestion au présent cadre, sur le développement et le déploiement optimal des ressources du travail de rue en Montérégie.

Annexe A

Lexique

ANNEXE A - LEXIQUE	
SUJET	DEFINITION
Accompagnement	Action déterminée conjointement par la personne en besoin et le travail de rue vers l'accès à des ressources. L'action se déroule aussi de façon globale dans le quotidien et le milieu de vie des personnes, en quelque sorte, dans son cheminement de vie.
Approche de proximité	Toute action sociale ou sanitaire visant à rejoindre des populations cibles directement dans leurs milieux de vie.
Approche volontaire	Tout accompagnement, aide immédiate, action de prévention ou médiation faits dans le respect des personnes sans obligation de leur part et selon leur volonté d'agir.
Éducation populaire	L'éducation populaire est un vaste courant de pensée qui cherche principalement à promouvoir en dehors des structures traditionnelles d'enseignement et des systèmes éducatifs institutionnels, une éducation visant l'amélioration du système social. Ce courant d'idées traverse de nombreux et divers mouvements qui militent plus largement pour le développement individuel des personnes et le développement social communautaire afin de permettre à chacun de s'épanouir et de trouver une place dans la société.
Empowerment	Principe qui met au centre de l'action les individus ou groupes de personnes en démarche d'autonomie, tout en leur permettant de se réapproprier leur pouvoir d'agir sur leur réalité.
Infiltration	Étape délicate où le travailleur de rue s'insère progressivement dans le milieu de vie des personnes en rupture sociale et vise à s'y faire accepter.
Lien significatif	Le lien établi avec les personnes rencontrées est porteur de sens à cause de la relation de confiance et confiance entre le travailleur de rue et la personne.
Mouvance	Réalité changeante et instable des milieux de vie des personnes en rupture sociale. Mouvements de population. Horaires variables. Apparitions de nouvelles réalités.
Poteau	Désigne une personne dont l'importance est stratégique pour le travailleur de rue. Le poteau est un individu significatif dans le milieu qui facilite l'infiltration et l'intégration et permet la création de nouveaux liens et la circulation d'information.
Référence personnalisée	La référence se fait de façon spécifique vers une personne connaissant bien la réalité de travail de rue et s'adaptant facilement aux besoins des personnes qui leur sont référées.
Relation d'être	Le travail de rue passe d'abord par la rencontre entre le travailleur de rue et des personnes autour de la connaissance mutuelle et dans un échange réciproque. Respect et authenticité.
Rupture sociale	Situation où les personnes ou groupes ont brisé les liens avec la communauté ou en ont été exclus à cause de leur comportement ou de leur mode de vie marginaux. Dans la rupture, il y a aussi le fait que certaines communautés sont des « laissés-pour-compte » de la société.
Sécuri-sexe	Pratiques sexuelles sécuritaires afin d'éviter les ITSS ou les grossesses non désirées.
Supervision	Intervention permettant aux travailleurs de rue de partager la réalité de leur pratique ainsi que de gérer les émotions qui y sont reliées. Généralement cette supervision se déroule avec un travailleur de rue expérimenté et sous le sceau de la confidentialité.

Annexe B
Documents de références

Annexe B : Documents de références

Voici quelques ouvrages académiques et rapports gouvernementaux mettant en exergue la pratique de travail de rue :

- AGENCE DE SANTE ET SERVICES SOCIAUX DE LA MONTEREGIE. (2011). *Plan d'action communautaire en itinérance 2011-2014*. Agence de santé et services sociaux de la Montérégie. 77 pages.
- GOVERNEMENT DU QUEBEC. (2010). *Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013*. Gouvernement du Québec. 50 pages.
- MINISTERE DE LA SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX (1994). *Un Québec fou de ses enfants*. MSSSQ, Gouvernement du Québec, 179 pages.
- SAVARD, C. (sous la direction de). (2008). *Le travail de rue : une pratique préventive auprès des jeunes à risque d'adhérer à un gang ?* Société de criminologie du Québec. Pour la Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité Ministère de la Sécurité publique du Québec .

De 2005 à 2008, 5 équipes de la région de Montréal ont pu mener sur 4 ans, une première évaluation d'impact avec le concours d'une équipe scientifique reconnue, soit la « Société de Criminologie du Québec » qui a publié 3 documents disponibles sur leur site web : www.societecrimino.qc.ca :

- ❖ TÉTREAULT, K. et GIRARD, G. (2007). *Rapport d'évaluation du projet Travail de rue, gang de rue, un lien incontournable?*, Montréal, Société de criminologie du Québec pour Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité, Ministère de la Sécurité publique, 282 pages.
- ❖ MARTEL, G. (2008). *Rapport final d'évaluation : Le travail de rue : une pratique préventive auprès des jeunes à risque d'adhérer à un gang ?*, Montréal, Société de criminologie du Québec pour la Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité, Ministère de la Sécurité publique, 184 pages.
- ❖ MEESON, J.-S., MARTEL, G., PRINCE, J. et MONTMAGNY, C. (2008). *Rapport final d'évaluation : Quand le milieu communautaire québécois se mobilise pour prévenir l'adhésion des jeunes aux bandes marginales : vers des projets prometteurs*, Montréal, Société de criminologie du Québec pour la Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité, Ministère de la Sécurité publique, 185 pages.

Bibliographie

- ALINSKY, Saul (1976). *Manuel de l'animateur social*. Édition du Seuil.
- ATTRueQ (2011). *Code d'éthique*.
- ATTRueQ Collectif d'écriture (1997). *Le travail de rue : de l'oral à l'écrit. Document en progression à propos d'une pratique douce dans une réalité heurtante*. Rédigé par A. Fontaine et J.-M. Richard Drummondville : Refuge La Piaule du Centre du Québec.
- BASTIEN, Robert, et autres (2002). *Analyse descriptive de la prévention dans le travail de proximité: la problématique des MTS/VIH et celles connexes - Étude exploratoire: rapport de recherche*. Montréal : Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre. Section maladies infectieuses.
- CHEVAL, Chantal (1998). *Le travail de rue : une pratique d'accompagnement clinique*. Mémoire de maîtrise, Université de Montréal.
- Dynamo International (en collaboration avec le réseau international en Travail de rue) (2008). *Guide international sur la méthodologie du travail de rue à travers le monde*, Bruxelles.
- FONTAINE, Annie (2006). *L'accompagnement professionnel: Une pratique essentielle, Guide de supervision en travail de rue et de proximité* en collaboration avec Médecins du Monde : Canada, Montréal.
- FONTAINE, Annie, et Michelle DUVAL (2003). *Le travail de rue dans l'entre-deux : trousse à l'intention des travailleurs de rue sur leurs rapports avec les autres intervenants*, Montréal : Service aux collectivités de l'UQÀM en partenariat avec l'ATTRueQ.
- FONTAINE, Annie (2011). *La culture du travail de rue : Une construction quotidienne*, Montréal.
- FONTAINE, Annie (2004). *Balises et enjeux de définition du travail de rue*, Montréal.
- FORTIER, Sophie, et autres (2010). *Portrait des organismes en travail de rue*, ROCQTR.
- GUAY, Jérôme (1999). *Services publics de proximité : L'approche milieu*, Montréal.
- KLEIN, Malcolm W (1971). *Street Gangs and Street Workers*, Chicago.
- LAMOUREUX, Gilles (1994). *Histoire du travail de rue au Québec. In Les actes du colloque du PIAMP: une génération sans nom ni oui (Montréal, 24-26 avril 1992)* sous la direction de Jacques Pector. p 250 - 255. Montréal: PIAMP.
- PAQUIN, Pierre, et Andrée PERREault (2001). *Cadre de référence pour le travail de proximité en Montérégie*, Régie régionale SSS, Longueuil.
- PARIS, Robert, et autres (2012). *Cadre de gestion du ROCQTR, document de travail*, Montréal.
- PARIS, Robert (1997). *Les champs du travail de rue*, Montréal.
- PHARAND, Sylvie (1995). *Le travail de rue au Québec : revue documentaire*. Rimouski : Unité de santé publique du Centre hospitalier régional de Rimouski.
- SAVARD, Caroline, et autres (Mars 2008). *Le travail de rue : Une pratique préventive auprès des jeunes à risque d'adhérer à un gang ?*, Montréal, Société de criminologie du Québec, Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité, Ministère de la Sécurité publique du Québec.
- MOORE et al. (Longueuil, 1998). *Stratégies de travail de rue en Montérégie – Pertinences et recommandations*, DSP Montérégie.
- THEORET, Claude (2009). *Documentation personnelle : Respect du mandat du travail de rue versus son rôle en action milieu*, Pacte de rue.
- MARTEL, G. (2008). *Rapport final d'évaluation : Le Travail de rue : une pratique préventive auprès des jeunes à risque d'adhérer à un gang ?*, Montréal, Société de criminologie du Québec pour la Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité, Ministère de la Sécurité publique.